

# Compte-rendu du Conseil Municipal

## Séance du Lundi 14 Janvier 2013 à 21 h

### **Présents :**

Mesdames GOUTTE, BERNAUD, BODEI et HERAUD.

Messieurs BERNARD, HILARION, GABORIT, BOUSSARD, BRILLAUD, MARENDA, MICHEL (arrivé en cours de réunion), MIGLIORINI, ODIN, PONTACQ et RIVIERE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur BOUSSARD.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du lundi 10 décembre 2012 est adopté à l'unanimité.

Monsieur MIGLIORINI, absent lors de cette dernière réunion, tient à préciser qu'il est favorable à l'usage du Droit de Prémption Urbain pour l'acquisition de l'immeuble SAQUARY situé place du Rey et qu'il est défavorable à l'échange de terrains proposé par Monsieur BARAN. Il demande que ses positions soient enregistrées comme tel et que soient modifiés, en conséquence, les votes enregistrés lors de la réunion du 10 décembre 2012 au moyen d'un pouvoir donné à Monsieur BRILLAUD.

### **1. Autorisation Notaire pour rectification d'un acte de vente**

Madame le Maire rappelle les difficultés actuelles concernant la propriété des époux MOLLIER. Il est ainsi précisé au Conseil qu'en date du 25 mars 2004, un acte de vente par la commune de Plassac aux époux MOLLIER a été régularisé par Maître SAINT-BEAT, Notaire à ETAULIERS. Dans cet acte, seule la parcelle cadastrée section A n°1960 d'une contenance de 195 m<sup>2</sup> a été incluse. Or, les époux MOLLIER entendent voir inclure également, dans cet acte de cession, la parcelle cadastrée section A n°1962 d'une contenance de 14 ca.

Il y a donc lieu de procéder à un rectificatif afin de régulariser une situation de fait.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte d'inclure dans l'acte de cession aux époux MOLLIER la parcelle cadastrée section A n°1962 et mandate Maître SAINT-BEAT, Notaire à ETAULIERS, à l'effet de procéder à cette rectification.

### **2. Honoraires d'Avocat**

Madame le Maire rappelle au Conseil que les conjoints BELAUD et GIBERT ont interjeté appel du jugement rendu par le Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 27 juin 2012. Maître CHAPON, Avocat à Bordeaux, qui défend les intérêts de la commune depuis le début de ce procès, a fait parvenir une proposition d'honoraires pour le suivi de la procédure en appel, ainsi que suit :

- ⌚ instruction du dossier, constitution, rédaction d'un mémoire en défense et suivi de la procédure, y compris représentation de la commune à l'audience: sur la base d'un forfait de 2.000 € HT, frais de dossier inclus et hors frais de déplacement.
- ⌚ les diligences complémentaires feront l'objet d'une facturation sur la base d'un taux horaire de 200 € HT (mémoire en contre réplique, etc.).

Maître CHAPON rappelle qu'il convient de déclarer le sinistre auprès de l'assureur de la commune, la compagnie d'assurances GROUPAMA.

Le Conseil, accepte, à la majorité, la constitution de Maître CHAPON, Avocat à Bordeaux, pour la procédure en appel et la proposition d'honoraires de celle-ci, tel que défini ci-dessus. Mademoiselle BERNAUD et Monsieur RIVIERE s'abstiennent.

### **3. Aide alimentaire pour les "Restos du Cœur"**

Monsieur MICHEL arrive en réunion.

Madame le Maire rappelle qu'en date du 5 décembre 2011, le Conseil avait décidé d'attribuer aux "Restos du Cœur" une aide de 500 € sous forme de bons d'achat. Elle propose de délibérer dans le même sens cette année. Cette aide sera inscrite au compte 6707 "secours et dots" dans le budget primitif 2013 de la Commune et remplace donc une subvention directe. Après discussions, le Conseil décide, à la majorité, d'attribuer une aide de 500 € sous la forme de bons d'achat aux "Restos du Cœur", dépense inscrite en "secours et dots" au budget communal. Mademoiselle BERNAUD s'abstient. Mademoiselle BERNAUD et Monsieur RIVIERE mettent en avant les éventuelles difficultés pouvant survenir avec les associations ne fonctionnant pas de la même manière. Monsieur BRILLAUD rappelle qu'il existe, dans le Blayais, d'autres associations qui oeuvrent dans le domaine social, comme l'association "Blaye-Canton-Solidarité" qui récupère notamment des meubles au profit de familles en difficultés.

#### **4. Acceptation de chèque**

Monsieur BERNARD informe le Conseil du versement par la compagnie d'assurances SMACL d'une somme de 214,85 € correspondant à une indemnisation portant sur 4 jours suite à un arrêt de travail d'un agent communal du 27 août 2012 au 14 septembre 2012, une franchise contractuelle de 15 jours étant appliquée. Le Conseil en prend acte sans remarque ni réserve.

#### **5. Tarifs du Port**

Monsieur BERNARD rappelle les tarifs portuaires actuels adoptés lors de la réunion du Conseil du 2 janvier 2012, allant de 157 € HT pour un Plassacais propriétaire d'un bateau de moins de 5,99 m jusqu'à un maximum de 487 € HT pour un habitant "hors commune" propriétaire d'un bateau supérieur à 10 m. Il indique que la commission "Port", qui s'est récemment réunie, propose le maintien de ces tarifs pour l'année 2013. Le Conseil décide, à l'unanimité, le maintien des tarifs portuaires pour l'année 2013.

#### **6. Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget**

Monsieur BERNARD informe le Conseil de la nécessité de changer 2 postes informatiques pour le secrétariat de mairie pour un montant de 1.719,85 € TTC.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, l'engagement de cette dépense d'investissement avant le vote du budget primitif 2013. Cette dépense sera inscrite à l'opération 21 (service administratif), au compte 2183.

#### **7. Demande de subvention**

Monsieur BERNARD rappelle au Conseil que, lors de la réunion du 12 novembre 2012, il avait été décidé de formaliser auprès des services de l'Etat une demande de subvention d'un montant de 7.920 € au titre de la D.E.T.R. sur le projet de travaux de voirie prévus au bas de la rue de la Taillande. Or, il s'avère que ces travaux ne sont pas éligibles à cette subvention, Monsieur BERNARD précisant, en outre, que, d'une manière générale, les subventions sont de moins en moins importantes et souvent réservées aux travaux sur les bâtiments scolaires. Il convient de formaliser une autre demande avant la fin du mois de janvier 2013. Il propose alors de retenir les travaux de réfection du mur de la cantine, pour lesquels la SARL ROBIN a établi, en date du 24 mars 2011 un devis s'élevant à la somme de 14.778,40 € TTC., soit 12.371,11 € HT. Ces travaux pourraient bénéficier d'une aide du Conseil général de 5.443 € (44 % du montant HT des travaux) et d'une aide de 4.329 € au titre de la D.E.T.R. (35 % du montant HT des travaux), le résiduel restant à la charge de la commune étant de 2.599 € (21 % du montant HT des travaux).

Le Conseil décide, à l'unanimité, de formaliser, auprès de l'Etat, une demande de subvention d'un montant de 4.329 € au titre de la D.E.T.R. sur le projet de réfection du mur nord et du mur pignon de la cantine et mandate Madame le Maire pour effectuer les formalités nécessaires.

#### **8. Subvention voyage scolaire**

Monsieur BERNARD expose au Conseil que Madame MERLET, Professeur des écoles à PLASSAC, entend organiser un voyage scolaire à Paris pour les enfants du CM1 et du CM2 du 22 au 25 avril 2013. Le budget de cette opération s'élève 7.656 € pour 24 élèves concernés, soit 319 € par enfant. Afin de ramener ce coût à 120 € par enfant, elle forme une demande de subvention à la commune de 2.400 €. La commune avait versé en 2010 une aide de 2.000 € pour un voyage similaire mais sur 3 jours seulement.

Après discussions, le Conseil décide, à l'unanimité, d'allouer une aide de 2.400 € sous la forme d'une participation au titre de ce voyage scolaire.

#### **9. Questions diverses**

**Vitesse dans la commune :** Madame le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier émanant de Madame GEDON demeurant Chemin de la Gaîté au sujet des vitesses excessives souvent relevées dans la rue principale. La question sera abordée lors de la prochaine réunion de la commission "Voirie", tout en rappelant qu'il s'agit d'une route départementale sur laquelle le Conseil n'a aucun pouvoir.

**Rythmes scolaires :** Madame le Maire rappelle les principales dispositions de cette réforme qui doit s'appliquer à la rentrée scolaire 2013 ou à la rentrée scolaire 2014, selon le choix du Conseil.

Alors qu'il pouvait être prudent d'attendre 2014, il s'avère qu'il existe des incitations financières pouvant rendre intéressante une application de cette réforme en 2013. La question sera débattue ultérieurement car une décision doit impérativement être prise avant la fin du mois de mars 2013.

**D.P.U. :** la procédure du Droit de préemption Urbain a été signifié au notaire concernant l'achat de l'immeuble "SAQUARY" situé Place du Rey.

**Chèques "CADHOC" :** Madame le Maire fait part au Conseil des remerciements de l'ensemble du personnel communal suite à l'octroi de « chèques CADHOC » de 140 € allouée à chaque agent communal.

**Finances :** une réunion de la commission "Finances" aura lieu le 17 janvier à 21 heures. Monsieur BERNARD fournit quelques éléments de réflexion. Si les budgets annexes pour l'année 2012 sont satisfaisants, le budget général génère un excédent de fonctionnement d'environ 3.800 €, ce qui lui semble un peu trop juste. Il faudra tenir compte de cet élément pour l'élaboration du budget général 2013.

**Travaux :** Monsieur ODIN signale une demande d'éclairage pour la route de sansonnet. La question est renvoyée en commission. Il rappelle, en outre, qu'il ne faut pas oublier de protéger contre le gel le compteur d'eau des WC, place du Peyrat.

**Téléthon :** sur demande de Monsieur MICHEL, il est précisé que la somme reversée à l'A.F.M. suite à l'organisation du dernier Téléthon est d'environ 2.200 €.

**P.L.U. :** Monsieur BRILAUD signale que le texte d'élaboration du P.A.D.D. mérite quelques corrections. Il faut les adresser à Madame BODEI au plus vite. Madame BODEI fait un rapide point sur l'état d'avancement de ce dossier, rappelant qu'une réunion publique aura lieu le vendredi 18 janvier 2013 à 19 heures et qu'une réunion de travail aura lieu le mardi 22 janvier à 20 heures 30.

**Nuisances sonores :** Madame BERNAUD signale l'existence de nuisances sonores désagréables dues à des motos ou des quads. Elle pense qu'il faudrait peut-être interdire ce genre de véhicules sur certains chemins.

**Bâtiments communaux :** Monsieur RIVIERE rappelle que des éléments du stand du comité des fêtes sont toujours par terre au Peyrat et qu'il faudrait les ranger. Par ailleurs, il rappelle qu'il faudrait protéger au plus vite le robinet au lagunage contre le gel.

**Travaux :** Monsieur GABORIT signale la pose de 2 ralentisseurs rue de la Taillande près de l'école. Par ailleurs, il signale au Conseil que la consultation concernant le diagnostic du réseau d'assainissement est en cours et que 2 entreprises ont été ciblées. La commission "Voirie" devra se prononcer au plus vite pour faire avancer ce dossier.

**Villa Matilde :** Madame BODEI fait part au Conseil d'un éventuel projet privé d'aménagement de ce bâtiment pour en faire un restaurant. La question sera étudiée par la commission compétente.

**Salon de coiffure :** Madame HERAUD demande s'il est prévu une inauguration officielle pour l'ouverture du salon de coiffure. Madame le Maire répond qu'elle n'y tient pas, notamment du fait de la procédure engagée par 2 Plassacais, lesquels ont interjeté appel du jugement rendu par le tribunal administratif. Des discussions, il apparaît que le Conseil estime qu'il est souhaitable que cette inauguration ait lieu au plus vite, notamment à l'effet de remercier les divers financeurs de ce projet.

**Vœux de Madame le Maire :** Madame HERAUD s'étonne de ce que le Président du Syndicat du Pays de la Haute Gironde n'était pas invité à cette manifestation.

**Logement ancien local du postier :** Monsieur MARENDA demande si ce logement est attribué, d'autant qu'une Plassacaise avait manifesté son intérêt. Mme le Maire répond qu'il y a 2 demandes et qu'elle souhaiterait avoir d'autres propositions. Mr BERNARD s'étonne de ne pas donner la préférence à une habitante de la commune, laquelle semble apporter toutes les garanties nécessaires.

**Journal municipal :** Monsieur BOUSSARD rappelle que le projet de journal sera adressé aux élus le 15 janvier et qu'une réunion a lieu le mercredi 16 janvier à 18 heures pour y apporter les corrections éventuelles. Le journal sera prêt à être distribué à compter du vendredi 25 janvier 2013.

**Parcours de découvertes artistiques :** Monsieur BOUSSARD informe le Conseil du démarrage de cette activité ce jour. 8 enfants (CE2, CM1 et CM21) sont inscrits et 12 séances sont programmées avec les Reflets de l'Estuaire. Une poursuite de l'activité sera alors étudiée.

La séance est levée à 23 heures 15.